



**DEBARCADERE DE LOCODJRO ET DEVELOPPEMENT
DE LA PECHE ARTISANALE EN COTE D'IVOIRE :
DEFIS ET PERSPECTIVESⁱ**

Sekongo Largaton Guéno¹,

Yeo Napari Elisée²,

Koudou Dogbo³ⁱⁱ

¹Centre de Recherche en Écologie,
Université Nangui Abrogoua,
Côte d'Ivoire

²Centre de Recherche en Écologie,
Université Nangui Abrogoua,
Côte d'Ivoire

³Département de Géographie,
Université Peleforo GON COULIBALY,
Groupe de recherche Littoral, Mer, Santé,
Sécurité Alimentaire et Transport (LIMERSSAT),
Korhogo, Côte d'Ivoire

Résumé :

Considéré comme une véritable source d'espoir pour promouvoir la pêche artisanale en Côte d'Ivoire, le débarcadère de Locodro baptisé « Point de débarquement Mohammed VI » reste encore loin de répondre à cette attente après son ouverture en juin 2018. Cette situation suscite plusieurs interrogations sur les difficultés auxquelles il est confronté vu les commodités qu'il comporte pour être un excellent centre d'approvisionnement en produits halieutiques. Cette étude permet donc d'identifier ces difficultés, de montrer leurs conséquences sur la vie socio-économique des acteurs et de faire des recommandations pour la bonne marche dudit débarcadère. Pour la collecte des données, des documents traitant des thèmes en rapport avec la pêche ont été consultés. En plus, une enquête a été réalisée par le biais d'un questionnaire et des entretiens. Les résultats ont montré que les difficultés qui entravent le bon fonctionnement du débarcadère sont principalement liées à sa délocalisation d'Abobo-Doumé à Locodjro. Ces difficultés impactent négativement la vie socio-économique des acteurs. Cette situation qui suscite des inquiétudes recommande que des mesures correctives soient prises avec l'implication de toutes les parties concernées pour une rentabilité durable du débarcadère au profit de tous.

ⁱ LOCODJRO LANDING STAGE AND DEVELOPMENT OF ARTISANAL FISHERIES IN CÔTE D'IVOIRE: CHALLENGES AND PROSPECTS

ⁱⁱ Correspondence: email sekongoguen@yahoo.fr, yeonapari@yahoo.fr, dogbo.koudou@upgc.edu.ci

Mots-clés : Côte d'Ivoire, débarcadère de Locodjro, pêche artisanale

Abstract:

Considered as a real source of hope to promote artisanal fishing in Côte d'Ivoire, the landing stage of Locodro named "Mohammed VI Landing Point" is still far from meeting this expectation after its opening in June 2018. This situation raises several questions about the difficulties it faces given the amenities it has to be an excellent supply centre for fishery products. This study therefore makes it possible to identify these difficulties, to show their consequences on the socio-economic life of the actors and to make recommendations for the good functioning of the said landing stage. For the collection of data, documents dealing with themes related to fishing were consulted. In addition, a survey was carried out by means of a questionnaire and interviews. The results showed that the difficulties hindering the proper functioning of the landing stage are mainly related to its relocation from Abobo-Doumé to Locodjro. These difficulties have a negative impact on the socio-economic life of the stakeholders. This situation, which gives rise to concern, recommends that corrective measures be taken with the involvement of all the parties concerned for a sustainable profitability of the landing stage for the benefit of all.

Keywords: Ivory Coast, Locodjro landing stage, artisanal fishing

1. Introduction

La Côte d'Ivoire dispose d'atouts hydrographiques importants pour le développement d'activités de pêche : une façade maritime longue de 520 km, un système lagunaire d'une superficie de 1270 km², des lacs de barrages, des fleuves et des rivières. Pourtant, sa production halieutique reste très faible avec environ 55 864 tonnes (DPH, 2011, p. 7) alors que les besoins en produits halieutiques de la population ne cessent d'augmenter (350 000 tonnes par an) selon Sékongo (2014, p. 3). Pour combler ce déficit, le pays a recours à des importations de poissons séchés et congelés en provenance de pays voisins, d'Europe et d'Asie. En 2010, ces importations s'élevaient à 324 313 tonnes et couvraient 83 % des besoins globaux en protéines halieutiques. Les dépenses relatives à ces importations sont estimées à plus de 110 milliards de francs CFA par an (Anoh, 2007, p. 52 ; Sékongo, 2008, p. 9). Pour remédier à ces importations massives, diverses initiatives sont entreprises afin de développer le secteur des pêches. Parmi ces initiatives figure la construction de débarcadères modernes, notamment celui de Locodjro dans la commune d'Attécoubé à Abidjan s'inscrit dans cette perspective.

La construction du débarcadère de Locodjro a constitué une véritable source d'espoir chez les acteurs de la pêche et les abidjanais pour ce qui concerne le ravitaillement en produits halieutiques. Cependant, plus de deux ans après son ouverture, il reste sous-exploité, loin donc de répondre à leurs attentes. Cette situation

suscite plusieurs interrogations sur les difficultés réelles qui empêchent son bon fonctionnement.

L'objectif de cette étude est d'analyser les difficultés au fonctionnement efficient du débarcadère de Locodjro, d'apprécier leurs conséquences sur la vie socio-économique des acteurs et de faire des recommandations pour son bon fonctionnement.

2. Méthodologie

2.1 Présentation du site de l'étude

Le débarcadère de Locodjro est situé dans la ville d'Abidjan au sud de la Côte d'Ivoire en bordure de la lagune Ébrié. À 3 km environ de celui-ci se trouve le point de débarquement d'Abobo-Doumé qui existe depuis plus d'une trentaine d'années. Les deux villages (Locodjro et Abobo-Doumé) dans lesquels ont été construits les deux débarcadères partagent la même rive de la lagune Ébrié et ont pour activité principale la pêche. Ils ont les mêmes cultures et appartiennent à la commune d'Attécoubé. Cette commune fait frontière avec celles de Yopougon et du Plateau (figure 1).

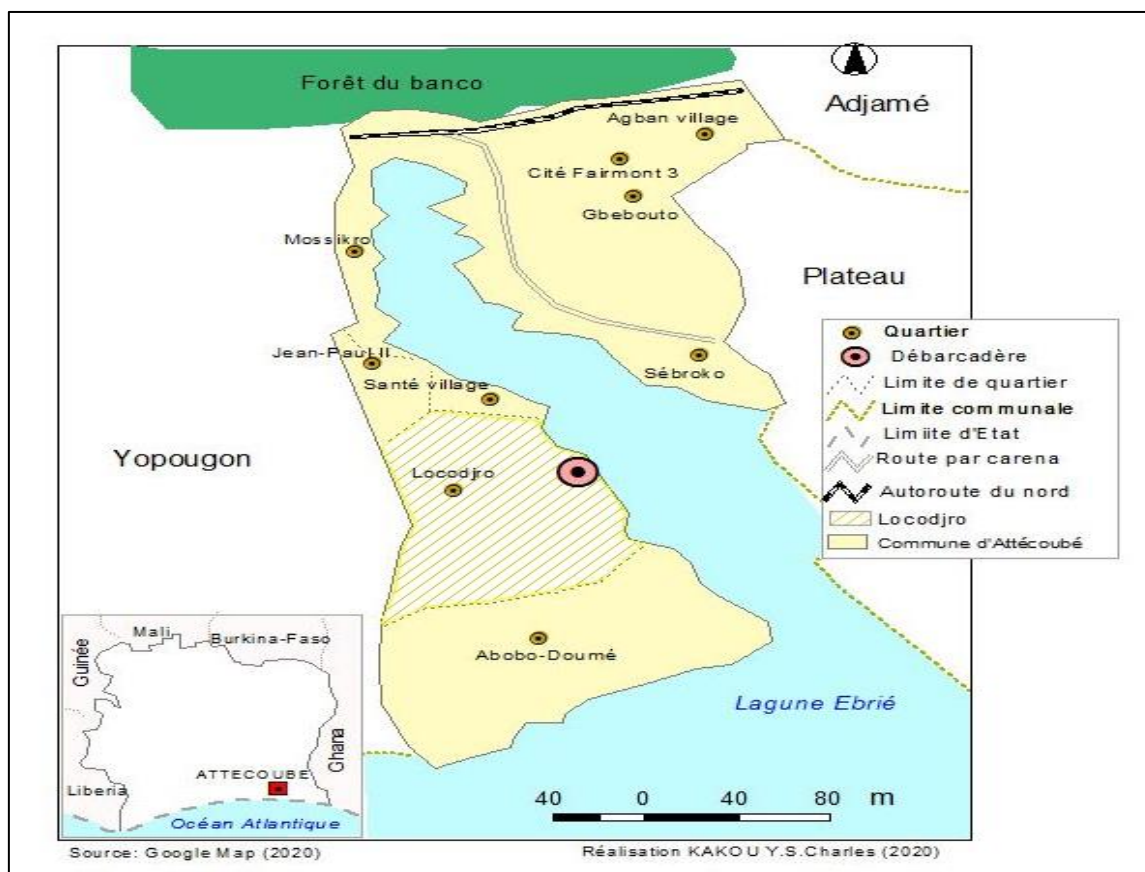


Figure 1 : Localisation du débarcadère de Locodjro

Le débarcadère de Locodjro a été baptisé en Conseil des Ministres du 22 novembre 2017 « Point de Débarquement de Pêche Mohammed VI de Locodjro (PDPL) » en reconnaissance à son donateur, le Roi du Maroc. Il a été inauguré le 27 novembre 2017.

Les capacités opérationnelles de ce débarcadère en font le point de débarquement le plus moderne et le mieux équipé de tous les débarcadères du district d'Abidjan.

2. Approche méthodologique

La démarche méthodologique utilisée pour la réalisation de cette étude comprend une recherche documentaire et une enquête de terrain. La recherche documentaire a permis l'exploitation de données déjà existantes sur des thèmes en rapport avec la pêche en Côte d'Ivoire, notamment les annuaires des statistiques des pêches et de l'aquaculture de 2001 à 2011 et les travaux de Anoh (2007).

L'enquête de terrain s'est déroulée de septembre 2019 à juin 2020 sur les débarcadères de Locodjro et d'Abobo-Doumé dont le choix s'explique par sa proximité d'avec le premier. L'enquête a consisté à la réalisation d'entretiens semi-structurés organisés autour des guides d'entretien et à l'administration de questionnaires. Les entretiens ont concerné les autorités administratives en charge de la gestion du débarcadère de Locodjro et des responsables de deux coopératives CMATPHAⁱⁱⁱ et COMATPHA^{iv}. Les questionnaires ont été soumis à 42 acteurs comprenant 20 mareyeuses, 13 transformatrices et 09 pêcheurs (tableau 1).

Tableau 1 : Sites d'enquêtes et nombre d'acteurs enquêtés

Site d'enquête	Mareyeuses	Transformatrices	Pêcheurs	Total
Débarcadère de Locodjro	12	03	03	18
Débarcadère d'Abobo-Doumé	08	10	06	24
Total	20	13	09	42

Source : Enquête de terrain, 2019.

Les informations collectées ont été dépouillées, traitées et analysées avec les logiciels Word 2013, Excel 2013, Adobe Illustrator CC 2017. Les résultats obtenus à la suite des différents traitements ont permis la réalisation de tableaux, de graphiques et de cartes. Nous avons également eu recours à des photographies pour illustrer certaines réalités.

2. Résultats

2.1 Capacités opérationnelles modernes

Le débarcadère de Locodjro est bâti sur une superficie de 1,4 hectare. Il comporte plusieurs commodités de qualité utiles pour le développement de diverses activités post-captures : conservation, vente et fumage des produits halieutiques (photo 1).

ⁱⁱⁱCMATPHA : Coopérative des Mareyeuses et Transformatrices des Produits Halieutiques d'Abidjan

^{iv}COMATPHA : Coopérative des Mareyeuses et transformatrices des Produits Halieutiques de Côte d'Ivoire.

Photo 1 : Vue partielle des bâtiments du débarcadère Mohammed VI de Locodjro



Cliché : Sékongo, février, 2020.

La photo 1 présente plusieurs bâtiments du débarcadère Mohamed VI. Globalement, c'est une infrastructure comportant environ une dizaine d'espaces aménagés sur lesquels se trouvent des bâtiments équipés de plusieurs appareils sophistiqués ayant des rôles bien précis. La liste récapitulative de ces équipements techniques est présentée par le tableau 2.

Tableau 2 : Caractéristiques techniques du débarcadère de Locodjro

Espaces équipés et autres	Rôles	Composantes
Espace de fumage et de stockage	Produire et à stocker du poisson fumé de qualité qui répondent aux normes internationales.	Deux grands bâtiments constitués de : - 2 salles de 9 fours modernes chacune; - 04 magasins de stockage de poissons fumés ; - 02 salles de découpe modernes.
Halle aux poissons	Vendre en gros des produits de pêche frais débarqués.	Un grand bâtiment constitué de : - 1 chambre froide positive ; - 1 espace de vente ; - 1 local de saisie ; - 1 local de poubelle ; - 2 sanitaires.
Espace froid	Produire de la glace et à conserver les produits de pêche débarqués	- 1 chambre froide négative de 104,6 m ³ de volume; - 1 fabrique de glace de 3 tonnes/jour et un silo de stockage de glace ; - 1 espace de stockage des caisses de poissons frais ; - 1 salle de Tableau Général Basse Tension (TGBT) et de vidéo surveillance ; - 1 bureau administratif.
Espace commercial	Vendre des produits frais au détail	- 1 espace de vente de produits frais ; - 1 atelier de mécanique ; - 1 atelier de charpenterie ;

		- 1 sanitaire.
Administration	Gérer les affaires administratives courantes	- 6 bureaux administratifs ;
Espace social	Assurer le bien-être sanitaire, médical des acteurs et du personnel	- 1 salle polyvalente ; - 1 garderie pour enfants ; - 1 antenne médicale ; - 1 sanitaire.
Ouvrages maritimes	Protéger le débarcadère de toutes catastrophes liées aux eaux lagunaires	- la protection de la lagune en enrochement ; - l'appontement flottant et les passerelles.
VRD et aménagement extérieur	Fournir toutes les commodités (eau, électricité...) au débarcadère	- l'assainissement ; - la plateforme en remblais ; - la voirie ; - l'adduction en eau potable ; - l'électrification et l'éclairage public ; - les clôtures ; - 2 parkings.
Dépôt de carburant	Approvisionner les embarcations de pêche	- 1 dépôt de carburant
Forage	Approvisionner permanemment le débarcadère d'eau potable	- 1 forage

Source : Enquête de terrain, février, 2020

Au regard du tableau 1, on note que ce débarcadère dispose de diverses commodités. À titre d'exemple, on peut citer les fours modernes FAO Thiaroye (FTT-Thiaroye) dédiés au fumage du poisson, une chambre froide négative de 104,6 m³ de volume, une fabrique de glace de 3 tonnes/jour et un silo de stockage de glace pour une meilleure conservation des produits de pêche débarqués.

La construction de cet ouvrage a coûté 2,648 milliards de FCFA (4 042 748,091 euros) dont un financement de 1,752 milliard de FCFA (2674809,160 euros) du Royaume du Maroc et une contribution de 898 millions (1 370 992, 366 euros) de la Côte d'Ivoire. Avec toutes ses commodités, le débarcadère de Locodjoro devrait attirer un grand nombre de clients par jour. Malheureusement, le constat est tout autre. Des difficultés semblent bloquer son bon fonctionnement.

2. Existence de diverses difficultés entravant le bon fonctionnement du débarcadère

2.1. Choix du village de Locodjro : origine des difficultés

Le choix du village de Locodjro pour abriter le projet de la construction du débarcadère Mohamed VI semble être à l'origine de toutes les difficultés qui freinent aujourd'hui son bon fonctionnement. En effet, l'idée de la construction d'un débarcadère moderne est partie d'un triste constat selon lequel les acteurs de pêche (pêcheurs, mareyeurs, transformatrices...) du débarcadère d'Abobo-Doumé (photo 2) qui existe depuis plus d'une trentaine d'années, travailleraient dans des conditions difficiles. Ils seraient exposés aux intempéries, aux vols et agressions et se trouveraient dans un cadre insalubre

rempli d'immondices et de boue. Ces conditions de travail rendraient les acteurs malades et provoqueraient souvent des pertes en vie dans leur rang.

Photo 2 : Vue du débarcadère d'Abobo-Doumé



Cliché : Sékongo, février, 2020.

La construction d'un débarcadère moderne et perfectionné en remplacement de celui d'Abobo-Doumé pourrait donc permettre à ces acteurs d'avoir un cadre de travail sain avec de meilleures conditions d'hygiène et de sécurité. À cet effet, le 19 mars 2013, l'État de Côte d'Ivoire a signé un accord de coopération en matière de pêche maritime et d'aquaculture avec le Royaume du Maroc à Abidjan. Cet accord abouti en juillet 2015 au projet de construction du nouveau débarcadère et le site occupé par celui d'Abobo-Doumé sera effectivement choisi pour l'exécution dudit projet. Les autorités villageoises d'Abobo-Doumé sont alors approchées par une délégation du ministère des ressources halieutiques pour les en informer et demander leur accord pour l'exécution du projet dans leur village. Cette démarche va rester sans suite. D'autres délégations du même ministère qui se succéderont à la suite de la première, ne réussiront pas également à les convaincre. De peur de perdre le projet, le ministre en charge des ressources halieutiques sollicite l'aide du conseil municipal d'Attécoubé et de la notabilité du village de Locodjro. Cette dernière démarche aboutit à la désignation du site sur lequel est finalement construit le nouveau débarcadère.

De fait, la délocalisation du débarcadère sur ce nouveau site est perçue par certains acteurs de pêche d'Abobo-Doumé comme une trahison, un détournement du projet au profit de leurs voisins. Ce sentiment va engendrer des rapports tendus entre les acteurs de ces deux sites.

2.2. Rapports tendus entre acteurs des débarcadères d'Abobo-Doumé et de Locodjro

La construction du débarcadère Mohamed VI dans le village de Locodro a entraîné des tensions entre les exploitants de ce nouveau site et ceux exerçant sur l'espace de

débarquement d'Abobo-Doumé. Cette atmosphère se caractérise d'une part par l'interdiction de l'accès du point de débarquement d'Abobo-Doumé aux transformatrices et mareyeuses de Locodjro et d'autre part par le refus des pêcheurs artisanaux de les approvisionner en produits de pêche. Ces sanctions ont été prises à leur encontre parce qu'elles se seraient désolidarisées des acteurs de l'ancien site en acceptant d'aller sur le nouveau. Aussi, sont-elles soupçonnées d'être en complicité avec les autorités en charge des ressources halieutiques qui ont décidé de les déguerpir.

Pour bien comprendre ces accusations, il est bon de rappeler que le débarcadère Mohamed VI a été construit dans l'intention de remplacer celui d'Abobo-Doumé en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail des acteurs de la pêche. C'est d'ailleurs pourquoi lors de son inauguration en 2017, le ministre en charge du département des ressources halieutiques a invité tous les acteurs (pêcheurs, mareyeuses, transformatrices...) exerçant sur l'ancien site à y déménager. La capacité d'accueil de ce nouveau débarcadère est estimée à environ 5 000 places pour tous les acteurs dont près de 1 500 places pour les pêcheurs et 3 500 pour les mareyeuses-transformatrices. De 2017 à 2019 (deux ans après l'inauguration du nouveau site), seulement 400 actrices soit 24,24 % sur un effectif total estimé à 1650 personnes opérant sur l'ancien site, ont accepté d'y déménager. Plus de 1 000 acteurs (environ 76%) ont refusé de rejoindre leurs collègues. Face à cette situation, le ministre a pris la résolution de détruire l'ancien débarcadère. Les réfractaires ont été à cet effet priés de déménager sur le nouveau débarcadère. Depuis 2019, cette menace de déguerpissement continue de peser contre ces acteurs malgré de nombreuses rencontres qu'ils ont eues avec certaines autorités comme le préfet d'Abidjan dans le but d'obtenir l'annulation de la décision du ministre.

C'est donc pour exprimer leur mécontentement contre la menace de déguerpissement, que les sanctions ci-dessus énumérées à savoir l'interdiction de l'accès de leur débarcadère à leurs collègues de Locodjro et le refus de les approvisionner en poissons ont été prises. Cette situation a impacté négativement le bon fonctionnement du nouveau débarcadère et la vie socio-économique de ses acteurs.

3. Fonctionnement difficile du débarcadère Mohamed VI et ses conséquences sur la vie socio-économique de ses acteurs

3.1. Fonctionnement difficile du nouveau débarcadère

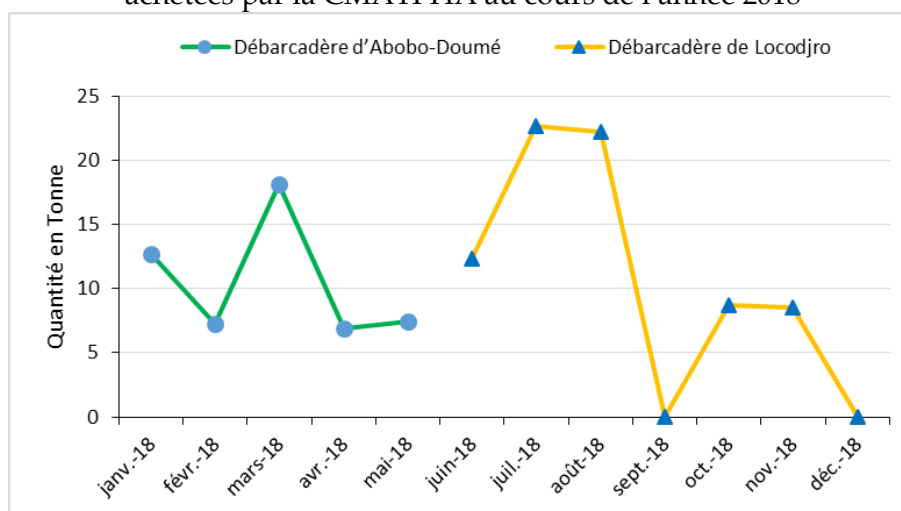
Le débarcadère Mohamed VI de Locodjro a été inauguré en novembre 2017, les activités y ont véritablement débuté en juin 2018. Depuis cette période, son fonctionnement est marqué par des débarquements de faibles quantités de produits de pêche de façon discontinue et des manifestations répétées de ses acteurs.

3.1.1. Débarquements faibles et discontinues

Le dynamisme des activités qui se déroulent sur les débarcadères d'Abobo-Doumé et de Locodjro est en grande partie lié à celles des deux coopératives de commerçants de poissons (CMATPHA et COMATPHA) qui les exploitent. L'examen de l'évolution des

quantités de produits halieutiques acquises au cours des années 2018 et 2019, sur ces deux sites par ces deux organisations permet de renforcer la compréhension de la situation à laquelle se trouve confronté le débarcadère Mohamed VI. La figure ci-après présente les variations des quantités achetées par la CMATPHA en 2018.

Figure 2 : Évolution des quantités de poissons achetées par la CMATPHA au cours de l'année 2018



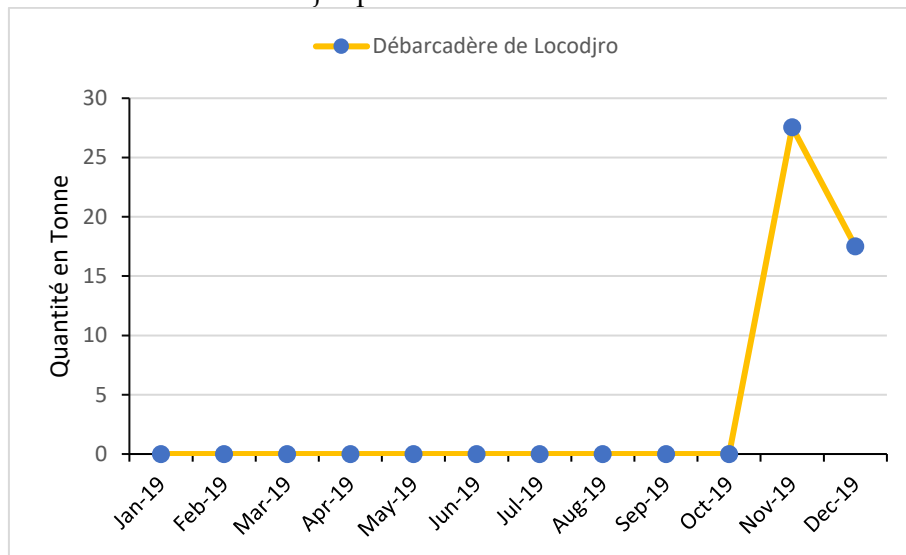
Source : CMATPHA, 2018 ; Enquête de terrain, 2020.

L'analyse de la figure 1 met en exergue l'instabilité qui a caractérisé la situation de la CMATPHA au cours de l'année 2018. De janvier à mai de cette année, cette coopérative exerçait encore ses activités sur le débarcadère d'Abobo-Doumé et s'apprêtait à déménager sur le nouveau site de Locodjro. L'achat et la vente des poissons ne constituaient plus pour elle, une priorité. Par conséquent, on observe la faiblesse de ses achats de produits halieutiques avec un pic à moins de 20 tonnes.

Après sa délocalisation sur le débarcadère de Locodjro en juin 2018, la CMATPHA reprend le cours normal de ses activités. Cette situation se caractérise par une amorce des quantités achetées qui passent de 12,36 tonnes en juin à 22,63 tonnes au mois de juillet, soit une hausse de 10,27 tonnes. D'août à septembre, la coopérative enregistre une importante chute de ses achats jusqu'à atteindre une valeur nulle. Cette valeur enregistrée en septembre 2018 s'explique par l'absence d'approvisionnement du débarcadère en raison d'une grève des actrices (mareyeuses et transformatrices) qui trouvaient que les quantités de poissons qu'elles recevaient pour leur travail, étaient très insuffisantes. Après la grève, le débarcadère a été approvisionné en produits de pêche en octobre puis en novembre, mais les quantités de poissons qui ont été débarquées étaient toujours très faibles. La coopérative CMATPHA reçut seulement 8,71 tonnes en octobre 2018 et 8,496 tonnes en novembre 2018 soit environ 3 fois moins que les quantités de juillet et août. En décembre 2018, aucune quantité de poissons n'a été reçue par la coopérative parce que le débarcadère n'avait pas été approvisionné en produits de pêche, toutes les productions ayant été acheminées au débarcadère d'Abobo-Doumé.

Au cours de l'année suivante (2019), la situation du nouveau débarcadère de Locodjro est encore plus préoccupante au niveau des quantités de poissons qui y sont débarquées. À cet effet, la figure 3 ci-après basée sur les variations des quantités de poissons achetées par la coopérative COMATPHA nous sert de base d'analyse.

Figure 3 : Évolution des quantités de poissons achetées au débarcadère de Locodjro par la COMATPHA au cours de l'année 2019



Source : COMATPHA, 2019 ; Enquête de terrain, février 2020.

L'analyse de la figure 3 permet de distinguer 3 périodes dans l'approvisionnement du débarcadère de Locodjro en 2019.

Au cours de la première période qui part de janvier à octobre soit neuf mois, aucune quantité de poissons n'a été achetée par la COMATPHA parce que le débarcadère n'avait pas enregistré de débarquement. Cette situation s'expliquerait par le fait que les pêcheurs artisanaux en majorité ghanéens qui approvisionnaient les acteurs de Locodjro, auraient décidé de se réorienter vers le débarcadère d'Abobo-Doumé.

D'octobre à novembre, les quantités achetées passent de 0 à 27,57 tonnes. Cette situation s'explique par le fait que la marine nationale a été actionnée par les gestionnaires du débarcadère de Locodjro pour forcer les pêcheurs artisanaux à y acheminer leurs productions. Associées à cette opération, la gendarmerie et la police nationales ont parallèlement empêché la vente de poissons sur l'ancien site d'Abobo-Doumé. Ce forcing a ainsi permis aux mareyeuses et aux transformatrices du nouveau site d'avoir du poisson jusqu'à la fin du mois de novembre, date de retrait des forces de l'ordre suite à une contestation vigoureuse et violente des acteurs (mareyeuses et les transformatrices, découpeurs de poissons...) soutenus par les populations d'Abobo-Doumé.

En conséquence, au cours du mois de décembre (troisième période), la COMATPHA enregistre une importante baisse de ses quantités de poissons qui passent de 27,569 tonnes à 17 tonnes. Les quantités reçues ont été possibles grâce au concours de

pêcheurs libanais qui, à la demande des gestionnaires du débarcadère acceptent de l'approvisionner.

En somme, la faiblesse et l'irrégularité des quantités de poissons débarquées au débarcadère de Locodjro ne permettent pas à ses acteurs (mareyeuses et transformatrices) de mener correctement leur activité et d'espérer avoir des devises pour leurs besoins. Cette situation fâche les acteurs qui expriment leur mécontentement par des grèves.

3.1.2. Des grèves récurrentes sur le débarcadère de Locodjro

Des mouvements de grève sont enregistrés de façon récurrente sur le débarcadère de Locodjro. On en dénombre en moyenne quatre par an ; environ une dizaine durant les trois ans d'existence de ce débarcadère. Selon les acteurs (mareyeurs, transformatrices, découpeurs de poissons...), ces grèves constituent le seul moyen efficace qu'ils peuvent utiliser pour non seulement se faire entendre mais surtout protester contre les autorités en charge de la production halieutique et les gestionnaires du débarcadère. Plusieurs raisons motivent ces protestations. Ce sont entre autres :

- l'existence quasi contiguë de deux débarcadères (Locodjro et Abobo-Doumé) sur la même aire géographique. Alors que selon les promesses faites par le ministre des ressources halieutiques à l'ouverture du débarcadère Mohamed VI, celui d'Abobo-Doumé devrait en principe être fermé depuis trois ans,
- l'approvisionnement irrégulier en produits de pêche,
- l'insuffisance des quantités de poissons débarquées,
- l'absence de clients,
- l'absence de fonds de soutien et d'encouragement des acteurs,
- la promesse non encore tenue par l'état de Côte d'Ivoire, d'un soutien de 90 millions de francs CFA aux acteurs, lors de son inauguration en 2017.

En s'appuyant sur ces raisons, les acteurs du débarcadère de Locodjro disent avoir été trahis par les gouvernants en leur demandant de déménager sur ce site. Ce sentiment qui suscite leur colère, les pousse à mener des opérations qu'ils qualifient de punitives ; telles que :

- l'obstruction avec des tables, des bancs, des pneus des voies d'accès au débarcadère,
- l'expulsion du personnel administratif des bureaux et la fermeture de ceux-ci,
- l'organisation de sit-in devant l'entrée principale du débarcadère (photo 3).

La photo 3 présente l'occupation de l'entrée principale du débarcadère Mohamed VI par des mareyeuses, lors d'une manifestation organisée en février 2020. Elles exprimaient par cette action, leur mécontentement face à l'irrégularité et la faiblesse récurrentes des débarquées de produits halieutiques sur ce site. Ces tensions récursives sont pour la plupart maîtrisées par l'intervention de la police nationale. On observe ainsi sur cette photographie, un agent de police faire face aux manifestantes. Cependant, ces manifestations rendent encore difficile le bon fonctionnement de ce débarcadère.

Photo 3 : Entrée principale du débarcadère de Locodjro bloquée par des manifestantes



Cliché : Sékongo, février, 2020.

Par ailleurs, il est à noter qu'en plus de ces grèves, des conflits d'intérêts entre acteurs (mareyeurs et transformatrices) de différentes coopératives sont fréquemment enregistrés lors de la répartition des quantités de poissons débarquées. En effet, celles-ci sont en général insuffisantes pour satisfaire tous les acteurs. Ces situations entraînent ainsi des palabres au cours desquelles ceux-ci se livrent à des injures voire des affrontements qui empêchent le bon déroulement des activités sur le débarcadère, avec des conséquences sur leur vie.

3.2. Conséquences sur la stabilité socio-économique des acteurs

Le fonctionnement difficile du débarcadère de Locodjro a un impact négatif remarquable sur les revenus des acteurs et sur leur stabilité sociale.

3.2.1. Les revenus des acteurs du débarcadère de Locodjro

L'exploitation du débarcadère Mohamed VI procure des revenus mensuels variables aux différentes catégories d'acteurs. Les investigations ont permis de mettre en évidence des différences notables entre les gains réalisés sur ce nouveau site et ceux qu'ils réalisaient sur le débarcadère d'Abobo-Doumé (tableau 3).

Tableau 3: Comparaison des revenus mensuels des acteurs
 sur les débarcadères d'Abobo-Doumé et de Locodjro

Catégories d'acteurs	Revenus mensuels en FCFA par débarcadère		
	Abobo-Doumé	Locodjro	Différences entre les revenus
Mareyeuses-grossistes	350 000 à 500 000	20 000 à 25000	330 000 à 475 000
Transformatrices	10 000 à 15 000	1 500 à 2 000	8 500 à 13 000
Découpeurs de poissons	30 000 à 37 000	1 000 à 1 500	20 000 à 35 500
Chargeurs	30 000 à 35 000	3 000 à 3 500	27 000 à 31 500
Mareyeuses-détaillantes	200 000 à 250 000	10 000 à 15 000	190 000 à 235 000

Source : Enquête de terrain, février, 2020.

L'analyse du tableau 3 montre que pour toutes les catégories d'acteurs considérées, les gains étaient plus importants lorsqu'ils exerçaient leurs activités sur le débarcadère d'Abobo-Doumé que ceux qu'ils réalisent sur le nouveau site de Locodjro. À titre d'exemple, les gains des mareyeuses-grossistes compris entre 350 000 FCFA (533,57 Euros) et 500 000 FCFA (762,24 Euros)/mois sur l'ancien site sont passés à seulement 25 000 FCFA (38,11 Euros)/mois au débarcadère de Locodjro ; soit des revenus 20 fois inférieurs. De plus, la faiblesse de ces nouveaux revenus est doublée de leur irrégularité liée au caractère discontinu des approvisionnements. Cette situation qui peut certaines fois conduire à plusieurs mois d'inactivité des acteurs, à l'image de la situation vécue de janvier à septembre 2019 et décrite plus haut, accentue leur précarité financière et menace leur stabilité sociale.

3.2.2. Stabilité sociale des acteurs fortement dégradée

Les activités de commercialisation des produits halieutiques au débarcadère de de Locodjro jouent un rôle important dans le maintien de l'équilibre social des différents acteurs. Elles contribuent à leur promotion socioéconomique à travers les revenus qu'elles leur procurent, d'autant qu'elles en constituent la principale source. De fait, les difficultés (débarquements discontinus de faibles quantités de poissons, absence de la clientèle, tensions récurrentes...) auxquelles ils sont régulièrement confrontés constituent une réelle source de paupérisation et donc de vulnérabilité de ces acteurs. Cette situation les plonge dans une galère permanente. Ils éprouvent désormais de réelles difficultés à faire face à certaines dépenses familiales, notamment la scolarité des enfants, la pitance quotidienne, le loyer, les factures d'électricité et d'eau. Les difficultés financières ont amené 85% des 400 mareyeuses et transformatrices, à partir du débarcadère. Certaines d'entre elles sont retournées sur le site d'Abobo-Doumé ; d'autres par contre ont abandonné leurs activités ou se sont reconverties dans d'autres activités. Seules environ une soixantaine d'actrices venues de l'ancien site demeurent encore aujourd'hui sur le débarcadère Mohamed VI de Locodjro.

4. Discussion

Le débarcadère Mohamed VI de Locodjro fait partie des rares sites aménagés pour la mise à terre des productions de la pêche artisanale maritime en Côte d'Ivoire. Les travaux de H. Shep *et al.* (2014, p. 40) révèlent à ce titre que 97 % des 105 points de débarquement identifiés en 2014 dans ce sous-secteur de l'activité sont non aménagés, avec des environnements insalubres et des conditions de travail précaires et dangereuses. Dans le même sens, K. M. Kouman et D. Koudou (2015, p. 61) précisent que l'insalubrité qui caractérise ces lieux, défavorise la qualité nutritionnelle des produits halieutiques qui y sont commercialisés et représente un danger à la fois pour la santé des consommateurs et des acteurs (pêcheurs et mareyeurs).

Au regard de ce qui précède, le nouveau débarcadère de Locodjro représente une réelle opportunité pour l'amélioration des conditions de travail des acteurs en raison

entre autres, de son état de salubrité conforme aux normes hygiéniques, de la qualité de ses équipements et de son cadre sécurisé. Les difficultés auxquelles est actuellement confronté ce point de débarquement et qualifiées de galère par M. Aka (2020, p. 7) trouvent leur explication dans sa délocalisation sur son site actuel au détriment de celui du village d'Abobo-Doumé, initialement retenu pour sa construction. Elle est également à rechercher dans le manque de fermeté des pouvoirs publics et des autorités de la filière halieutique voire de la municipalité d'Abobo-Doumé à l'endroit de la chefferie du village éponyme. En effet, cette situation est à l'origine des pressions diverses exercées par ces autorités villageoises sur les différents acteurs afin qu'ils renoncent à la délocalisation de leurs activités sur le débarcadère de Locodjro, en raison de la perte de leurs intérêts financiers. K. M. Kouman et D. Koudou (2015, p. 63) avaient d'ailleurs préconisé pour éviter de telles déconvenues, que la création des échouages soit précédée d'enquêtes tenant compte des intérêts des acteurs, des populations et autorités municipales riveraines voire des urbanistes. En effet, il attire à l'instar des autres sites de débarquement présents à Abidjan, commerçants, restaurateurs, ménages et curieux selon leurs centres d'intérêt respectifs. Cette attractivité et l'affluence qui en découle, induisent en ce lieu une floraison d'activités commerciales (connexes et annexes) informelles qui participent à sa dynamique spatiale et socio-économique (K. M. Kouman et D. Koudou, 2015, p. 62). Cette explication est également celle avancée par M. Boni (2019, p. 2) qui fait remarquer que le débarcadère d'Abobo-Doumé est une source de revenu pour les autorités villageoises grâce au prélèvement de diverses taxes aux acteurs.

5. Conclusion

La délocalisation du projet de construction du débarcadère Mohamed VI du village d'Abobo-Doumé à celui de Locodjro est le principal facteur à l'origine des difficultés qui mettent en mal son fonctionnement normal. Ce changement de lieu a engendré une atmosphère de tensions entre les acteurs de ces deux villages. La conséquence qui en découle est la léthargie qui le caractérise actuellement et qui amène les acteurs confrontés à une véritable paupérisation, à manifester régulièrement.

Pour remédier à cette situation, des mesures correctives doivent être prises avec l'implication de toutes les parties concernées pour une rentabilité durable au profit de tous. Ceci reste donc le défi majeur à relever. À cet effet, nous recommandons que dorénavant les acteurs (pêcheurs, mareyeurs, transformatrices, chargeurs...) soient associés dans les prises de décision et dans l'élaboration des textes réglementaires qui les concernent. Aussi, les acteurs du débarcadère d'Abobo-Doumé doivent être amenés à prendre conscience des risques sanitaires (maladies de la peau et respiratoires...) auxquels ils sont exposés sur ce site insalubre. Ainsi, ils doivent être informés, formés et conscientisés sur la nécessité de déménager sur le nouveau débarcadère de Locodjro qui présente toutes les commodités possibles. Cela exige que les conditions d'occupation d'une place sur ce débarcadère soient acceptées par tous et que des fonds de soutien et d'encouragement soient mis à la disposition des acteurs.

Conflict of Interest Statement

The authors declare no conflict of interest.

About the Author

Sekongo Largaton Guénolé is a Researcher (Chargé de Recherche) at the Centre de Recherche en Ecologie (CRE) of the Université Nangui Abrogoua in Abidjan, Côte d'Ivoire. He defended his PhD thesis in Fisheries Geography on 18 March 2014 at the University Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire). His research interests are related to all aspects of fisheries and aquaculture activities, including fisheries conflicts, exploitation of fisheries resources, sustainable fisheries management, aquaculture.

Yeo Napari Elisée is a Research Fellow at the Ecology Research Centre of the University Nangui Abrogoua in Abidjan, Côte d'Ivoire. He defended his PhD thesis in Integrated Management of Tropical Forests and Territories on 14 October 2014 at the Ecole Régionale post-universitaire d'Aménagement et de Gestion Intégrés des Forêts et Territoires Tropicaux (ERAIFT), University of Kinsahasa in the Democratic Republic of Congo. His research interests include sustainable management of natural resources, sustainable development, climate change, and systems thinking applied to land use planning.

Koudou Dogbo is a lecturer and researcher at the department of geography of the Peleforo Gon Coulibaly University of Korhogo in Côte d'Ivoire. He defended his PhD thesis in fisheries geography in 2012 at the University Félix Houphouët-Boigny of Abidjan. His areas of research are the exploitation and management of fisheries resources.

Références bibliographiques

- Aka Marcelle, 2020. « La galère des acteurs : les mareyeuses de Locodjro réclament les 90 millions FCFA promis », in *L'Inter n° 6562 du jeudi 14 mai 2020*, Article intitulé la galère des acteurs : les mareyeuses de Locodjro réclament les 90 millions FCFA promis, p. 7.
- Anoh Kouassi Paul., 2007. *Pêche, aquaculture et développement en Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat de géographie, Université de Nantes, 334 p.
- Boni Germain, 2019. « Inauguré depuis plus d'un an, pourquoi le débarcadère de Locodjro est sous-exploité », in *Fraternité Matin n° 16404 du samedi 24 au dimanche 25 août 2019*, Article intitulé inauguré depuis plus d'un an, pourquoi le débarcadère de Locodjro est sous-exploité, pp. 2-3.
- Domingo Jean., 1978. L'approvisionnement en poisson de la Côte d'Ivoire et ses problèmes, in *Trav, de l'Inst, de Reins, n°33-34*, pp. 59-82.
- DPH, 2001. *Annuaire des statistiques de pêche et d'aquaculture. Direction des Productions Halieutiques*, MIPARH, 157 p.
- DPH, 2002. *Annuaire des statistiques de pêche et d'aquaculture. Direction des Productions Halieutiques*, MIPARH, 115 p.

- DPH, 2003. *Annuaire des statistiques de pêche et d'aquaculture. Direction des Productions Halieutiques*, MIPARH, 162 p.
- DPH, 2004. *Annuaire des statistiques de pêche et d'aquaculture. Direction des Productions Halieutiques*, MIPARH, 159 p.
- DPH, 2005. *Annuaire des statistiques de pêche et d'aquaculture. Direction des Productions Halieutiques*, MIPARH, 85 p.
- DPH, 2006. *Annuaire des statistiques de pêche et d'aquaculture. Direction des Productions Halieutiques*, MIPARH, 32 p.
- DPH, 2007. *Annuaire des statistiques de pêche et d'aquaculture. Direction des Productions Halieutiques*, MIPARH, 30 p.
- DPH, 2008. *Annuaire des statistiques de pêche et d'aquaculture. Direction des Productions Halieutiques*, MIPARH, 29 p.
- DPH, 2009. *Rapport annuel d'activité 2009. Direction des Productions Halieutiques*, MIPARH, 30 p.
- DPH, 2010. *Rapport annuel d'activité 2010. Direction des Productions Halieutiques*, MIPARH, 30 p.
- DPH, 2011. *Rapport annuel d'activité 2011. Direction des Productions Halieutiques*, MIPARH, 30 p.
- Koulai Djédjé Edith ; Adou Gngoran Alida et Alla Kouadio Augustin, 2016. Organisation féminine pour la gestion et la vente du poisson en milieu urbain : le cas de la CMATPHA d'Abobodoumé Abobo-Doumé, in *GEOTROP, Revue de Géographie Tropicale et d'environnement*, EDUCI, Revue de Géographie Tropicale et d'environnement, n°2, pp. 2016.
- Kouman Koffi Mouroufié, Koudou Dogbo, 2015. Les sites de débarquement d'Abidjan dans la production et la distribution des produits halieutiques artisanaux : structures et activités, in : *Revue Ivoirienne des Lettres, Arts et Sciences Humaines (RILASH)*, École Normale Supérieure d'Abidjan (ENS), N°26, juin, pp. 50-64.
- Séekongo. Largaton. Guénolé, 2008. *La pêche dans la commune de Bingerville : le cas du village d'Anna. Mémoire de maîtrise de géographie*, Institut de Géographie Tropicale (IGT), Université Cocody-Abidjan, 100 p.
- Sékongo Largaton Guénolé, 2014. *Appropriation des espaces aquatiques et gestion durable des pêches en milieu rural ivoirien*. Thèse de doctorat de géographie, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Abidjan, 280 p.
- Shep Helguilé, Fofana Bina, Tanoh Tehadjo Firmin, Kouassi Kouadio, Djou Kouadio Julien, 2014. *Enquête Cadre de la pêche artisanale maritime en Côte d'Ivoire*, Direction de l'Aquaculture et des Pêches, 78 p.

Creative Commons licensing terms

Author(s) will retain the copyright of their published articles agreeing that a Creative Commons Attribution 4.0 International License (CC BY 4.0) terms will be applied to their work. Under the terms of this license, no permission is required from the author(s) or publisher for members of the community to copy, distribute, transmit or adapt the article content, providing a proper, prominent and unambiguous attribution to the authors in a manner that makes clear that the materials are being reused under permission of a Creative Commons License. Views, opinions and conclusions expressed in this research article are views, opinions and conclusions of the author(s). Open Access Publishing Group and European Journal of Social Sciences Studies shall not be responsible or answerable for any loss, damage or liability caused in relation to/arising out of conflicts of interest, copyright violations and inappropriate or inaccurate use of any kind content related or integrated into the research work. All the published works are meeting the Open Access Publishing requirements and can be freely accessed, shared, modified, distributed and used in educational, commercial and non-commercial purposes under a [Creative Commons Attribution 4.0 International License \(CC BY 4.0\)](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)